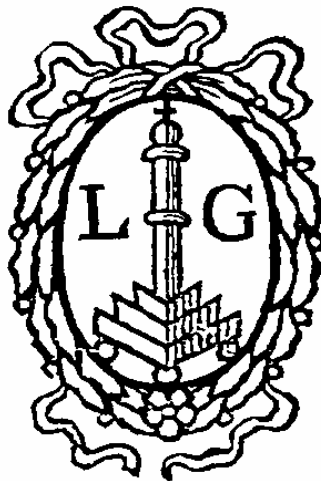


BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LE VIEUX-LIÈGE

Association sans but lucratif

Comité de vigilance et d'action pour la sauvegarde
et la restauration des édifices anciens, pour la protection des sites
et pour la promotion de l'étude et de la vulgarisation
de l'archéologie, de l'histoire, de la dialectologie, de l'ethnologie,
de la toponymie et du folklore au pays mosan,
fondé le 20 février 1894



RIEN AYZEZ S'IL N'EST COGNV

www.vieuxliege.be

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Joseph DELHAXHE.

Administrateurs délégués :

MM. Jean FRANCOTTE, Joseph DELHAXHE, Bruno DUMONT.

Trésorier : M. Alain MARDAGA.

Secrétaire : M. Thierry LONCIN.

Administrateurs : MM. Richard FORGEUR, Jean FRANCOTTE, André LAMBERT,
Jacques LIÉNARD, Fabrice MULLER, Louis NISSE, Marcel OTTE,
Pierre VELDEN.

Éditeur responsable :

M. Fabrice MULLER, rue Wiertz, 37B, 4000 Liège – Tél./Fax : 04 225 14 54

Courrier électronique : bulletin@vieuxliege.be

Cotisations et abonnements aux publications : voir page 3 de couverture.

TABLE DES MATIÈRES

UNE GRAVURE ET UN DESSIN DU MAUSOLÉE DU PRINCE-ÉVÊQUE BALDÉRIC DE LOOZ (†1018) ÉRIGÉ EN 1646 EN L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-JACQUES À LIÈGE

Par Hadrien KOCKEROLS.....613

ICONOGRAPHIES DE SAINT MOSANS (15)

Par Philippe GEORGE.....622

NOTE SUR LES ARMOIRIES DE JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÈRE, ÉVÊQUE ET PRINCE DE LIÈGE (1694-1723)

Par Richard FORGEUR626

DESSIN DU WESTBAU DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LIÈGE

Par Richard FORGEUR630

BORNES COMMÉMORATIVES DES PUIITS DE CHARBONNAGE

(1) Le charbonnage de Batterie

Par Fabrice MULLER.....632

UNE GRAVURE ET UN DESSIN DU MAUSOLÉE DU PRINCE-ÉVÊQUE BALDÉRIC DE LOOZ (†1018) ÉRIGÉ EN 1646 EN L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-JACQUES À LIÈGE

par Hadrien KOCKEROLS *

Baldéric de Looz, prince-évêque de Liège, fondateur de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège reçut à sa mort en 1018 sa sépulture dans la crypte de l'église abbatiale, crypte qu'il avait lui-même consacrée en 1014¹. Son monument funéraire, qui se trouve aujourd'hui encastré dans le mur de la chapelle du Sacré-Cœur, se compose de deux parties qui se distinguent au premier coup d'œil : un cadre ornemental, de style rocaille, datant d'environ 1750, entoure une dalle où se voit, taillé en bas-relief, le 'gisant' de l'évêque Baldéric (photo 1). Cette dalle faisait partie d'un mausolée, érigé en 1646, que les deux documents présentés ici font connaître sous un jour inédit, documents qu'un heureux hasard m'a fait découvrir, découpés et encollés selon l'exécrable habitude de l'époque, dans un manuscrit du chanoine Henrotte *Inscriptions funéraires de la Principauté de Liège*, conservé à la section des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liège².

Joseph Brassinne a publié en 1938 une étude sur les diverses tombes de Baldéric qui se sont succédées du 11^e au 19^e siècle³. Les deux documents ici présentés apportent quelques éléments nouveaux ou correctifs. En outre, le sort qui fut réservé du 11^e au 19^e siècle au souvenir du fondateur de l'abbaye : un monument déplacé à plusieurs reprises et une épitaphe en moutures successives, illustrant les embarras du patrimoine, justifie, me semble-t-il, une brève récapitulation des antécédents du monument de 1646.

* Adresse de l'auteur : 46 chemin de Reumont, 5020 MALONNE.

Courriel : hadrienkockerols@skynet.be

¹ *Vita Balderici*, MGH SS, IV, pp. 724-738. Sur Baldéric II voir : KUPPER J.-L., *Liège et l'église impériale, XIe-XIIe s.* Paris, 1981, pp. 121-122, 497 ; IDEM, *Leodium (Liège/Luik)*, dans *Series episcoporum Ecclesiae Catholicae occidentalis : ab initio usque ad annum MCXCVIII*, éd.

ENGELS O. – WEINFURTER S., Stuttgart, 1982, pp. 68-69.

² UNIVERSITÉ DE LIÈGE, Bibliothèque des manuscrits. Ms Henrotte, *Inscriptions funéraires de la Principauté de Liège*, N° VD 47, pp. 243, 244. Je remercie Madame Carmélia Opsomer pour l'obligeance avec laquelle elle m'a procuré les copies de ces illustrations.

³ BRASSINNE J., *Monuments d'art mosan disparus* dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. 29, Liège, 1938, pp. 143-193, et 8 planches. Sur le monument de Baldéric, pp. 180-184 et planche 5. L'étude a reparu sous le même titre en 1940 dans BRASSINNE J., *Mélanges mosans*. Duculot, Gembloux, 1940, pp. 89-141.



1. Dalle murale de Baldéric. Liège, église Saint-Jacques. Photo : KIKIRPA.

L'ÉPITAPHE PREMIÈRE

On conserve l'inscription funéraire qui accompagnait à l'origine la sépulture de Baldéric⁴. Cette « épitaphe » est écrite quelque part dans la crypte, en regard donc de l'endroit où peut-être un signe marquait l'emplacement de la sépulture. On pense au monument d'un contemporain, Godescalc de Morialmé, fondateur de Saint-Barthélemy, mort en 1018 : une dalle de mosaïques de marbre, placée au niveau du pavement. C'est une supposition faite par M. J.-Cl. Ghislain, mais elle n'a, semble-t-il, pas été confirmée par les fouilles menées dans la crypte⁵. Quoi qu'il en soit, des deux composants funéraires, c'est l'inscription qui survit au monument, d'ailleurs hypothétique. Ses termes attestent le 11^e siècle :

ANNO MILLENO DOMINI DECIMO QUOQUE SEXTO
DIVUS BALDRICUS PRESUL URBIS LEODINE
HANC TIBI, CHRISTE, DOMUM JACOBI SUB HONORE MINORIS
FUNDAVIT, SED ET HANC CRYPTAM VIVENS BENEDIXIT.
TANDEM DEFUNCTUS FUIT HIC CUM FRATRE SEPULTUS
LOSSENSI COMITE, REQUIES QUOS ALMA RECEPIT

LE GISANT GOTHIQUE

Soit qu'un 'monument' manquât ou qu'il fut jugé insuffisant pour honorer la mémoire de l'évêque-fondateur, un monument au goût du jour lui fut érigé plus de deux siècles plus tard. Une mention, qui a échappé à Brassinne, ou qu'il n'a pas jugée assez fiable pour la retenir, en est fournie par Jean d'Outremeuse, en ces termes : *Si fus ensevelis en le cripte del englise Saint-Jaqueme à Liège, devant l'aiteit Saint-Andries ; mais puis fut fait I tombe à IIII peleers, sus sa sepulture, où ilh est entailhez et semeis d'escuchez armoiez de Louz.*⁶

Cette courte description nous apprend que c'était une tombe à effigie sculptée sur une dalle surélevée sur 4 piliers. Ce type de monument, la 'tombe-statue', accuse le 13^e siècle⁷. On saura gré à Jean d'Outremeuse d'une précision complémentaire : *mais puis fut fait ... A ses yeux il n'y avait donc pas de monument ('tombe') auparavant, seulement la 'sépulture' et le monument est, dit-il, établi sur celle-ci.*

⁴ Publiée par SCHOOLMEESTERS E., *L'épitaphe de l'évêque de Liège Baldéric II dans Leodium*, 2^e année, n° 8, 1903, pp. 92-93.

⁵ J.-Cl. GHISLAIN, *Mosaïques funéraires romanes à décors géométriques en région mosane et bas-rhénane*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, t. 5, 1975-1976, pp. 5-15, cit. p. 6.

⁶ d'OUTREMEUSE Jean, *Ly Myreur des Histors. Chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse*, 7 vol. Bruxelles, 1864-1887. Ed. A. Borgnet et S. Bormans. cit. t. IV, p. 199.

⁷ Selon Brassinne, *o.c.*, p. 181, la figure accuse le 14^e siècle. La tombe *sur 4 piliers*, accuse toutefois le 13^{ème}, voir les tombes de Mathilde de Boulogne (+1211) et Marie de Brabant (+1260) à Saint-Pierre à Louvain, celle de Henri I duc de Brabant (+1235) dans la même église, celle de Gérard IV comte de Gueldre (+1229) et Marguerite de Brabant (+1231) à l'église Notre-Dame de Ruremonde. Aux tombes du 14^e, qui sont plus élevées, la dalle est supportée par un coffre massif.

LA RÉHABILITATION DE 1513-1515

Le chroniqueur Jean de Looz rapporte qu'en 1513 le chœur roman de l'abbatiale s'effondra et que la chute des pierres entraînant celle des voûtes de la crypte tombèrent sur la tombe de l'évêque⁸. Un nouveau chœur fut promptement construit, au milieu duquel on plaça le monument de Baldéric. Celui-ci est connu par un dessin du héraut d'armes Henri Van den Berch, que Brassinne a fait connaître et qu'on admet dater des années 1630-1640⁹ (photo 2). Le dessin est réalisé avec assez de précision pour faire connaître la typologie à laquelle appartient le monument : une tombe élevée, composée d'une dalle portant l'effigie de l'évêque et reposant sur un socle mouluré. L'iconographie de la dalle nous rapporte au 13^{ème} ou au 14^{ème} siècle. Mais on y reconnaît la sculpture que décrit Jean d'Outremeuse, alors posée sur quatre piliers, et au temps de Van den Berch posée sur un socle.



2. Tombe gothique de Baldéric. Henri Van den Berch, *Cité de Liège*, f° 308v°. Photo : Bibliothèque communale, Liège.

Le gisant vu par Jean d'Outremeuse a donc dû être épargné en 1513. Si le monument, brisé, ne disparut pas entièrement, il fut soit restauré soit refait à partir des débris de l'ancien¹⁰. Dans les deux cas le socle, qui n'a pas d'autre fonction que d'élever la dalle, est postérieur à la reconstruction après 1513-1515. Ce socle superpose trois cadres profilés. On ne conserve pas d'autre exemple de ce type de socle dans nos régions, mais on le retrouve toutefois avec le même parti et les mêmes éléments volumétriques dans l'image de la tombe de saint Servais, illustrée par un petit bas-relief au socle du buste-reliquaire du saint, conservé à Hambourg¹¹.

⁸ Joannis de Los, *abbatis sancti Laurentii prope Leodium chronicon*, éd. DE RAM, 1844. p. 130.

⁹ BRASSINNE, *o.c.*, planche V.

¹⁰ Des cas de telles restaurations de monuments anciens : la tombe du duc de Gueldre Gérard IV (†1229) et sa femme Marguerite de Brabant (1231) à l'église Notre-Dame de Ruremonde, copie du 16^e ? siècle ; celle du comte Waleran de Limbourg, †1286, à l'église de Rolduc, copie de 1715.

¹¹ Bas-relief en argent repoussé, vers 1460-65, Hambourg, Kunstgewerbemuseum. Publié dans : HELBIG, J. - BRASSINNE, J., *L'art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, 2 vol., Bruxelles, 1906-1911, p. 152-153 et dans DEVIGNE M., *La sculpture*

Une inscription, dont on peut croire que Van den Berch l'a vue à cet endroit, court sur le bord de la dalle, apparemment sur un chanfrein ¹²;

BALDERIC(US) PRAESUL LEOD(IENSIS) G(E)N(E)RE COMES LOSSEN(SIS) HIC QUIESCIT QUI SVB OTTONE TERTIO HOC COENOBIVM INCHOAVIT VERVM MORTE PRAEVENTVS SVB HENRICO IMPERATORE IMPERFECTVM RELIQVIT ¹³

Le manuscrit dit de Langius, antérieur d'un demi-siècle (vers 1585) comprend le même texte¹⁴. Il comporte une erreur manifeste : l'abbaye fut fondée en 1016, au temps de l'empereur Henri et non Otton III, qui mourut en 1002. Daris attribue cette erreur intentionnelle à la prétention des moines de Saint-Jacques d'une origine plus ancienne de leur abbaye que celle de Saint-Laurent à Liège¹⁵.

LE MAUSOLÉE DE 1646

Van den Berch, commentant le monument de Baldéric, dit qu'un tel personnage mériterait une tombe plus magnifique. Se faisait-il l'écho des projets des moines, de remplacer ce monument par un plus contemporain? Le monument, disparut en effet peu après, pour être remplacé en 1646 par un 'mausolée', placé également au milieu du chœur et que les deux documents ici présentés donnent à voir.

La gravure, (photo 3), est tirée de Gerhard VAN LOON, *Aloude Hollandsche Histori* où elle trouve sa place dans la relation de la mort de Baldéric à Heerwaarden sur la Meuse, lors d'une expédition militaire contre son neveu Thierry VI comte de Hollande¹⁶. Elle montre, vue en perspective axonométrique, une 'tombe élevée' : une dalle (celle qui existe encore), supportée par un coffre ou pseudo-sarcophage qui, lui, a disparu. Elle est, dit Van Loon, de marbre noir et rouge : *onder dit verheven praalgraf van zwart en rood marmar*¹⁷.

Le coffre est fait d'un épais profil rappelant celui d'un sarcophage antique et une bande, les deux sanglés ensemble par des pilastres plats, le tout reposant sur un socle. Les petites zébrures, le « marbré » du profil du sarcophage indique que c'est la partie réalisée en marbre veiné de couleur. La bande est ornée de panneaux avec décor de rinceaux et encore de cabochons en forme de pyramide tronquée. Aux pieds des pilastres se voit le motif récurrent des griffes de pattes

mosane du XIIIe au XIVe siècle. Contribution à l'étude de l'art dans la région de la Meuse moyenne, Paris/Bruxelles, 1932, ill. 359.

¹² Inscription publiée dans NAVEAU de MARTEAU, L. et POULLET, A., *Recueil d'Épithaphes de Henri Van den Berch, héraut d'armes Liège-Looz de 1640 à 1686*. Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2 vol. 1925 et 1928, n° 895.

¹³ L'inscription est notée par DE THEUX, I, 52.

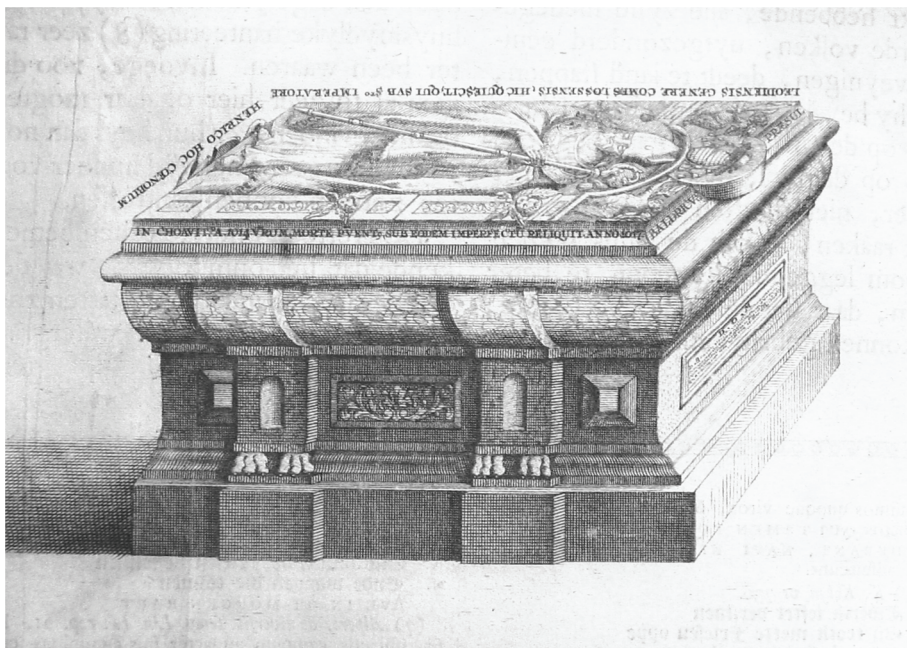
¹⁴ ROCHEFORT, abbaye de Saint-Remy, *Origine, commencement et accroissement de la ville et Cité de Liège*.

¹⁵ DARIS, *Histoire du diocèse de Liège au XVIe siècle*, p. 98.

¹⁶ VAN LOON G., *Aloude Hollandsche Histori, der Keyzeren, Koningen, Hertogen en Graven van Holland*, .. 2 vol. In f°, 's Gravenhage, Pieter de Hondt, 1734. La gravure p. 276. L'ouvrage dont est tirée la gravure a été identifié par M. G. Biart, conservateur de la Bibliothèque Moretus-Plantin à Namur, que je remercie présentement.

¹⁷ VAN LOON, *op.cit.*, p. 277.

de lion. De la dalle, que la photo dispense de décrire, on notera toutefois que la retombée des plis au bas de la figure confirme la position horizontale originelle de la dalle. On remarquera également les divers motifs qui débordent du plan de la dalle, le chapeau en haut, les têtes d'anges sur les côtés, venant mourir sur le chanfrein de la dalle, aujourd'hui caché.



3. Mausolée de 1646. Gravure. Gerhard Van Loon, *Aloude Hollandsche Histori*, p. 276.
Photo: Hadrien Kockerols.

Sur le bord de la dalle se lisait une inscription, que le graveur a soigneusement copiée en regard des côtés où elle n'est pas visible :

BALDRICUS PRAESUL LEODIENSIS GENERE COMES LOSSEN HIC REQUIESCIT QUI SUB IMPERATORE HENRICO HOC COENOBIMUM INCHOAVIT A° 1014 VERUM MORTE PUENT SUB EODEM IMPERFECTU RELIQUIT ANNO 1017

Cette inscription reprend, partiellement, celle de la tombe précédente ; elle en rectifie l'erreur historique qui plaçait la fondation au temps de l'empereur Otton III ; elle poursuit en précisant deux dates : celle de la consécration de la crypte et celle du décès. Van Loon nous apprend que cette inscription était gravée dans des lames de cuivre : *waarop zijn lijk naar Luyck gebragt, .. onder eene zark ter aarde besteld wierdt, welke, romdom des zelfs beeltenis, op eene kopere ingekaste plaat, dit grafchrift voerde*.¹⁸

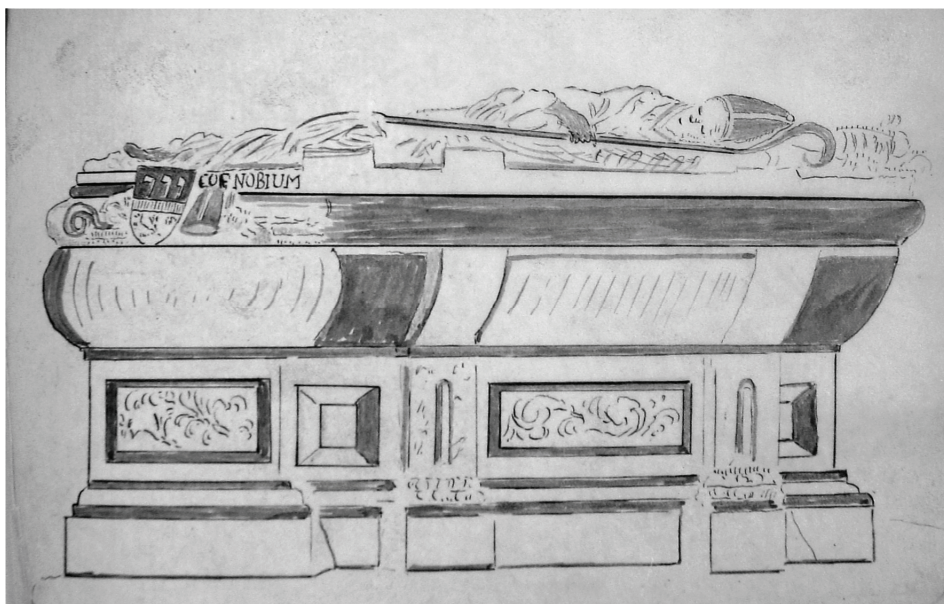
Sur la face de tête du coffre, orientée vers le maître-autel, on lisait une autre inscription :

¹⁸ VAN LOON, *op.cit.*, p. 276

D.O.M. / BALDRICO AC LEOD EPISC FUNDATORI / NOSTRO HANC TUMBAM CONSTRUI FECIT
R. D. / AEGIDIUS LAMBRECHT ABBAS H. L. A° 1646 / ERIGI CURAVIT R. D. AEGID DOZIN EJUS
SUCCESS.

Le commanditaire est donc l'abbé Gilles Lambrecht, qui la fit faire en 1646. Cependant il meurt le 11 juin de la même année et c'est son successeur, l'abbé Gilles Dozin, qui pourvoit à son érection¹⁹.

Vis-à-vis de la gravure de la tombe de Baldéric, le chanoine Henrotte a collé un dessin qui en montre une vue en élévation d'un long côté et du côté opposé à l'autel (photo 4). Il semble être fait pour montrer le blason qui s'appuyait sur la petite console aux pieds du gisant. Le blason est celui de l'abbé Lambrecht qu'on peut voir également sur sa pierre tombale dans la même église. Le mot 'COENOBIVM', bien mis en évidence, identifie la tombe et confirme le point de vue du dessinateur.



4. Mausolée de 1646. Dessin, Bibliothèque de l'Université de Liège, ms VD-48, p. 248.
Photo: Hadrien Kockerols.

Le mausolée est signalé par Brouerius dans sa relation de voyage au pays de Liège, en 1705²⁰. Il en relève les deux inscriptions²¹, et pour toute description dit qu'elle est de marbre noir, et qu'elle repose *sur huit griffons de marbre de Corinthe*. Au vu de la gravure, ce détail a pris en cette description une

¹⁹ Notices dans BERLIÈRE U., *Monasticon belge*, t. II, Province de Liège, 1^r livre, Maredsous, 1928, p. 26 et 27

²⁰ HALKIN L., *Une description inédite de la ville de Liège en 1705*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège – fascicule CXIII, Liège, 1948, citation pp. 41-42.

²¹ HALKIN, ignorant le texte de Van Loon, comparant *o.c.*, p. 41, note 2 le texte de l'inscription lue par Brouerius à celui de Henri Van den Berch, *o.c.* n° 895, en conclut que Brouerius a mal copié. Il compare en effet l'inscription du 16^e siècle, notée par Van den Berch, à celle, nouvelle et rectifiée, du mausolée de 1646. Brouerius n'a pas non plus lu le texte en inversant la lecture : il l'a lu en commençant non pas à l'angle sud-est mais au milieu du côté opposé à l'autel.

importance non justifiée. Le ‘marbre de Corinthe’, s’il n’est pas simplement une fantaisie de langage, indiquerait que les griffes de pattes de lion étaient d’une autre couleur de marbre.

L’emplacement du mausolée n’est pas explicitement spécifié par Van Loon ni par Brouerius. Il le sera par Martène et Durant dans leur récit de voyage paru en 1724²².

Le mausolée a été démantelé lors d’une rénovation du mobilier de l’église entreprise en 1741 par l’abbé Pierre Rennotte et poursuivie après son décès en 1763 par son successeur Antoine Maillart, entraînant la disparition de nombreux monuments funéraires. La dalle de Baldéric trouva grâce ; elle fut dressée contre un mur du transept sud et complétée par une large bordure de style rocaille où fut gravée une quatrième inscription. Celle-ci, encore en place, reprend celle de 1646 mais en laissant tomber toute la partie après la date ‘1014’. En ne retenant que la date de fondation et écartant la date de décès, le dernier commanditaire privilégie l’aspect de mémorial à celui de tombe :

BALDRICUS PRESUL LEODIENSIS GENERE COMES LOSSENSIS HIC QUIESCIT QUI SUB S :
IMPERATORE HENRICO HOC COENOBIIUM FUNDAVIT 1014

C’est lors de ce démantèlement que durent disparaître les lames de cuivre avec l’inscription.

On ne connaît pas l’auteur de la dalle de 1646, mais on en connaît le commanditaire, l’abbé Lambrecht, et on conserve sa pierre tombale à Saint-Jacques. Les multiples affinités de la dalle de l’abbé Lambrecht avec celle de l’évêque Baldéric et les nombreux détails qui s’y retrouvent identiques ne laissent pas de doute sur le fait qu’elles sont dues au même auteur. Comparée à celle de l’abbé Lambrecht, la dalle de Baldéric est toutefois d’une qualité nettement supérieure.

L’année même où l’abbé Lambrecht fait réaliser le mausolée du prince-évêque Baldéric, un autre prélat liégeois, Jean de Nollet, abbé de Saint-Gilles, fait une démarche similaire, en érigeant, *devant le grand’autel*²³, un mémorial pour un autre prince-évêque, Albéron de Louvain, mort en 1128, fondateur de l’abbaye, dont le monument funéraire avait disparu pendant les troubles religieux, en 1568. On peut trouver étrange d’avoir attendu 78 ans pour restaurer le monument du fondateur. Mais on ne cherchera pas longtemps pour trouver un lien entre les deux monuments : les caractéristiques têtes de chérubins du mausolée de Baldéric, encore que de moins belle facture, se retrouvent sur la plaque murale d’Albéron de Louvain.

²² MARTENE et DURANT, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de saint Maur, 2^{ème} voyage*, Paris, 1724. p. 172.

²³ Emplacement selon MARTENE et DURANT, *op. cit.*, p. 193 ; le monument se trouve aujourd’hui dans le mur nord de la chapelle située au nord de la croisée.



5. Dalle funéraire de l'abbé Lambrecht. Liège, église Saint-Jacques. Photo : KIKIRPA.



6. Plaque commémorative d'Albéron de Louvain. Liège, église saint-Gilles. Photo: Hadrien Kockerols.

ICONOGRAPHIES DE SAINT MOSANS

par Philippe GEORGE *

15. Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek,
Cod. histor. 2° 415 fol. 63r
Martyrologe de Zwiefalten, vers 1162



* Adresse de l'auteur : Trésor de la Cathédrale de Liège, rue Bonne-Fortune, 6, 4000 Liège.

Courriel : philippe.george@tresordeliège.be

C'est pour nous un plaisir de dédier cet article à Monsieur Georges Weber, Chercheur à l'Institut Interuniversitaire de Physique Nucléaire Expérimentale de l'Université de Liège, en témoignage cordial d'amitié.

L'abbaye bénédictine de Zwiefalten près d'Ulm en Souabe possédait un intéressant martyrologe illustré¹.

Le folio 63 recto est illustré de scènes de martyres et de représentations de fêtes du mois de septembre étagées sur trois registres. Au registre supérieur à gauche l'Exaltation de la sainte Croix par l'empereur Héraclius est épaulée, à droite, par le martyr de saint Lambert. À la manière d'un plat de reliure orfèvre, l'encadrement du feuillet est orné de diverses figures de saints, en buste ou en pied, à gauche et à droite, tandis que le bas et le haut sont occupés par deux bandes décoratives, losangées et foliotées. Les hors-cadre abondent avec cette horreur du vide si caractéristique de l'art médiéval.



¹ S. VON BORRIES-SCHULTEN et H. SPILLING, *Die romanischen Handschriften der Württembergischen Landesbibliothek Stuttgart*, t. I, Provenienz Zwiefalten, Stuttgart, 1987, n° 64 p. 97-111.

La scène du martyre de saint Lambert est manifestement inspirée par celle du passionnaire de Zwiefalten (vers 1125-1130), considérée comme la plus ancienne représentation de la scène du martyre du saint².

Rien d'étonnant puisque les deux manuscrits sont issus de la même abbaye, séparés l'un de l'autre d'une trentaine d'années. Si d'emblée la source d'inspiration saute aux yeux³, la composition est toutefois ici moins soignée. Dans le passionnaire, l'agencement de la scène concourt à une certaine dramatisation : Lambert meurt, frappé dans le dos d'une flèche tirée par un guerrier armé d'un arc, l'arme du lâche. La structure architecturale romane, quoique très joliment dessinée, est difficile à comprendre : Lambert est-il à l'intérieur de sa demeure ? Au pied d'un autel ? Le soldat est-il sur le toit ou sur une tour ? On est en tout cas loin du témoignage de la *Vita antiquissima*, selon lequel Lambert est mort dans sa chambre, tué d'un coup de lance. Cette interprétation est tout à fait exceptionnelle par le lieu et l'arme utilisée. Saint Lambert tient les bras en croix et son auréole, sans doute ajoutée, met en relief sa grande tonsure, élément de référence bénédictin : l'essor du culte de Lambert fut en effet favorisé en milieu bénédictin où le saint martyr sera même assimilé aux fils de saint Benoît, simplement à cause de son exil à Stavelot. Les couleurs vertes, rouges et bleues contribuent à l'embellissement de la miniature.



Dans le martyrologe, par contre, les seules couleurs sont celles du dessin à l'encre rouge, rousse et noire. Les proportions sont exagérées. Le toit de l'édifice sur lequel est juché le meurtrier apparaît mieux. Irait-on jusqu'à supposer que les deux clochers sont une allusion à une église à double chœur ? L'identification écrite du saint ne fait aucun doute : *Lamp(er)tus*, la mention de l'évêque-martyr dans le calendrier au 17 septembre encore moins. Lambert, mitré et les bras ouverts, va rendre l'âme, touché d'une flèche à la gorge tandis que son meurtrier s'apprête à tirer une deuxième flèche.

L'abbaye de Zwiefalten entretint des relations privilégiées avec l'Est, la Pologne en particulier. À titre d'exemple, Edina Bozoky s'est intéressée à la translation de la relique de la main de saint Étienne, récit de 1140 dû à un moine de Zwiefalten⁴. Le bras droit du saint avait une valeur particulière, étroitement liée

² STUTTGART, *Württembergische Landesbibliothek*, Cod. Bibl. 2° 56, fol. 105r; cf. VON BORRIES-SCHULTEN & SPILLING, *op. cit.*, n° 35 p. 62-65 et notre article *L'iconographie du meurtre de saint Lambert de Liège*, ici-même, n° 297, 2002, p. 303-312.

³ Ce n'est bien sûr pas le seul point de comparaison entre les deux manuscrits; les exemples abondent par les mentions de fêtes commémorées (L'Exaltation de la sainte Croix est présente aussi...) ou par les rapprochements stylistiques.

⁴ Éd. BOZOKY, *Le Trésor de reliques de l'abbaye de Zwiefalten. Un précieux témoignage des échanges culturels entre Orient et Occident*, dans *Les échanges culturels au Moyen Âge*. XXXII

au pouvoir impérial de Constantinople. « *Les bras et les mains figuraient par ailleurs parmi les plus précieuses parties des corps saints après la tête, puisque c'est avec leur bras et leur main que, de leur vivant, les saints accomplissaient les gestes de bénédiction et de guérison, et transmettaient ainsi la vertu divine* ». Au début du XII^e siècle Barbara Commène, princesse porphyrogénète, épousa Sviatopolk Michaël, prince de Kiev. Le prince byzantin dota sa fille de divers trésors et... de reliques dont cette main droite du protomartyr Étienne. Le récit raconte l'acquisition de la précieuse relique par le duc de Pologne Boleslaw III et son don par la veuve du duc après 1138 à l'abbaye. En une cinquantaine d'années, la relique passe ainsi de Constantinople à Zwiefalten, en faisant étape à Kiev et en plusieurs localités polonaises. Ce beau récit atteste la circulation des biens entre l'Est et l'Ouest, sur la route que d'aucuns ont appelée « *de Bruges à Novgorod* »⁵.



C'est ici l'occasion de donner quelques informations sur le culte de saint Lambert en Pologne. D'abord, Michel I^{er}, duc de Pologne (vers 950-992), et son épouse Ode, fille du margrave de Haldensleben, appellent leur fils Lambert. Ensuite, Boleslaw I^{er} Chrobry Piast (vers 992-1025) et son épouse Emnilda choisissent Lambert comme deuxième nom pour leur fils Michel II Lambert, roi de Pologne (1025-1034). Le seul patronyme d'une église polonaise, connu par une source tardive, est celui de la paroisse de Radomsko que l'on attribue à l'action de l'évêque de Gnesden, Jordan, ou à Ode, la deuxième épouse de Michel⁶.

Culte des saints et iconographie révèlent une fois encore toute la richesse de l'hagiographie au sens le plus large du terme, d'une discipline historique qui est au cœur de toute vie sociale au Moyen Âge.

Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Université du Littoral Côte d'Opale, juin 2001, Paris, 2002, p. 117-133.

⁵ Catalogue de l'exposition *Transit Brügge-Novgorod. Eine Strasse durch die europäische Geschichte*, éd. F. SEIBT, U. BORSODORF, et H. Th. GRÜTTER, Essen, 1997.- Sur cette route des échanges à tout niveau s'organisent et les reliques voyagent aussi, comme celles des Onze Mille Vierges, cf. R. STEPHAN-MAASER, *Jungfrauen uf Reisen. Reliquienhandel und Translationen entlang der Strecke Brügge-Novgorod*, dans *Transit*, op. cit., p. 216-223.- La circulation des reliques par dot et par douaire, vraisemblablement très répandue au Moyen Âge, est aussi mentionnée dans quelques textes hagiographiques, cf. Ed. BOZOKY, *Le rôle des reines et princesses dans les translations de reliques*, dans *Reines et princesses au Moyen Âge*. Actes du cinquième colloque international de Montpellier, Université Paul-Valéry, 24-27 novembre 1999, éd. Ch. RAYNAUD, Montpellier, 2001, p. 349-360 (*Les Cahiers du C. R. I. S. I. M. A.*, n° 5).

⁶ T. DUNIN-WASOWICZ, *Die neuen Heiligenkulte in Mitteleuropa um das Jahr 1000*, dans Catalogue de l'exposition *Europas Mitte um 1000*, éd. A. WIERCZOREK et H.-M. HINZ, Stuttgart, t. II, 2000, p. 836.

Nous adressons nos remerciements pour leur aide technique à Messieurs Clément Bayer, Hubert Gérin, Georges Goosse, William Haesevoets, Félix Heinzer, Julien Maquet et Frédéric Vanhoorne.

NOTE SUR LES ARMOIRIES DE JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÈRE, ÉVÊQUE ET PRINCE DE LIÈGE (1694-1723)

par Richard FORGEUR *

En 1719, les bourgmestres de Liège firent édifier les deux fontaines de la place du Marché qui encadraient celle du perron. Celle du nord, vers Feronstrée, subsiste, mais elle fut reconstruite en 1921. On y plaça trois reliefs montrant des personnages folkloriques liégeois, d'où le nom de fontaine de la tradition porté depuis lors par l'édifice.

Le quatrième relief, en métal, constitue en réalité la porte qui donne accès aux vannes. C'est une copie de la porte originale qui est conservée dans les réserves du musée archéologique¹. Dans le haut se trouve les petites armes – Bavière et Palatinat – de Joseph-Clément de Bavière, prince-évêque de Liège à l'époque, sa devise *Recte, constanter et fortiter* et les armes des deux bourgmestres en fonction cette année-là, Nicolas-Dieudonné de Trappé et Jacques-Mathias de Lambinon, toutes deux bien dessinées en beau relief. Tout cela est conforme à la coutume liégeoise concernant les monuments publics².

Le blason du prince est entouré d'un collier composé de trophées, cuirasses et drapeaux alternant avec des ovales aux armes bavaroises. C'est le collier de grand-maître de l'Ordre de Saint-Michel que Joseph-Clément de Bavière avait créé le 25 septembre 1693. Mais le collier de cet Ordre de chevalerie doit supporter une croix pattée bleue dont le centre est caché par un saint Michel en armure dorée, d'où émanent des rayons du même métal. Le saint porte un bouclier où est écrit : "*Quis ut Deus*", c'est-à-dire "*Qui comme Dieu ?*" ou "*Qui est aussi fort que Dieu ?*", traduction latine du mot hébreu Michael.

La devise de l'Ordre est "*Pietas, Perseverantia, Fidelitas, Fortitudo*", souvent rappelée, lorsqu'on manque de place, par les quatre initiales P.P.F.F. Le prince portait rarement ce collier. Je ne connais que trois portraits sur une cinquantaine d'effigies peintes à l'huile ou en buste. Ce sont ceux du palais de justice de Liège (cabinet du Premier Président de la Cour d'appel), sa réplique, jadis chez Collon-Gevaert au château d'Ordange à Jemeppe (figure 4), vendue le 13 décembre 1989 à la salle de vente Nagant, alors rue Libotte (KIKIRPA

* Adresse de l'auteur : Boulevard Frère-Orban, 39, 4000 Liège.

¹ Celle-ci mesure 222 cm sur 99 cm et elle porte la cote 21/12, c'est-à-dire qu'il s'agit de la douzième pièce entrée au musée en 1921.

² ABRY, L., *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*, Liège, 1720, p. 575, 576 et 581 (année 1729).- GOBERT, T., *Liège à travers les âges*, t. 4, p. 68-69, *sub verbo* Marché.

A17977³) et une troisième à l'archevêché de Cologne (ancienne collection Lückger, cliché Bildarchiv 97254 à Cologne, Stadtmuseum) (figure 3).

Dans les trois cas, le prince porte le double chaperon d'hermine qui recouvre le haut de la toge rouge des princes électeurs du Saint-Empire romain quoique souvent il est représenté en *cappa magna* rouge, soit d'hiver, soit d'été des archevêques de l'Empire.

Sur le portrait de Cologne, la croix pend à une chaîne dorée décrite ci-dessus ; sur les deux autres, elle est appendue à un ruban de soie bleue. Les armes du prince sont aussi reproduites, correctement avec le collier de l'ordre de Saint-Michel sur une gravure de J. Harrewijn (Bruxelles, B.R. III 30.642), publiée par Bruno Demoulin⁴, ainsi qu'au bas du très beau portrait de Joseph Vivien, peintre du cabinet de l'Électeur de Cologne, Joseph-Clément de Bavière, gravé par Benoît Audran⁵.

L'ordre de Saint-Michel fut longtemps attaché aux archevêques de Cologne de la Maison de Bavière, jusqu'à la mort de Clément-Auguste en 1761 ; ensuite, il passa à un cadet de la branche régnante de Bavière. En 1837, le roi de Bavière le transforma en ordre de mérite, sans distinction de naissance ou de religion, destiné à honorer ceux qui avaient rendu service à l'État⁶.

Contrairement, semble-t-il, à tous les autres ordres de chevalerie qui sont attachés à un pays dont le souverain est grand-maître de droit, celui-ci ne pouvait pas être attaché à la fonction de prince-archevêque de Cologne – seuls deux de ceux-ci en furent grands-maîtres –, mais à des membres puînés de la

³ 75 x 68 cm. Tableau très usé ; la toile de jute est apparente ; les couleurs sont modifiées, le ruban bleu est quasi brun.

⁴ DEMOULIN, B., *Politique et croyance religieuse d'un évêque et prince de Liège*, Liège, 1983, planche II.

⁵ Reproduit, mais mal, dans l'ouvrage cité à la note précédente, planche V et, très bien, dans VAN DEN STEEN, X., *La cathédrale Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1880, p. 253.- Sur cet ouvrage, œuvre d'un mystificateur, v. FORGEUR, R., *Les gravures du livre de Xavier van den Steen sur la cathédrale Saint-Lambert*, in *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 125, 1959, p. 347-357.- V. aussi ID., *Quelques portraits de l'Ordre teutonique de la commanderie des Vieux-Joncs*, in *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, n° 289, 2000, p. 38, pour l'identification du 'prince-évêque de Liège sur son lit de mort' qui est en réalité Léopold de Habsbourg, gouverneur des Pays-Bas, qui ne fut jamais évêque de Liège. De plus, la vue intérieure de la cathédrale, publiée par van den Steen, p. 213, est celle de l'église Saint-Nicaise de Reims, publiée par VIOLLET-LE-DUC, E., *Dictionnaire d'architecture...*, t. 8, 1866, p. 60. La rosace et toute la fenêtre sont fidèlement recopiés.

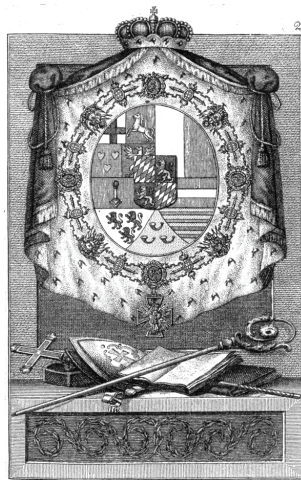
⁶ Sur cet Ordre, v. WAHLEN, A., *Ordres de chevalerie et marques d'honneur*, Bruxelles, 1844, p. 33-34 et 318, avec dessins en couleurs du collier, de la plaque et de la décoration. À l'époque, le ruban, toujours bleu, était bordé de rouge.- GOURDON DE GENOUILLAC, *Nouveau dictionnaire des Ordres de chevalerie*, Paris, 1892, p. 195, avec trois grosses erreurs historiques.- Un bon historique de l'Ordre avec catalogue par ADELMAN, G.S., dans le catalogue, p. 197-200 de l'exposition de Brühl : Kurfürst Clemens-August [von Bayern] de 1961, in 4°.- Trois évêques auxiliaires de Hildesheim portent le collier autour de leurs armes, sur leurs pierres tombales dans la cathédrale. Aux 18^e et 19^e siècles, on édita des calendriers contenant les portraits des grands-maîtres et les armes des chevaliers. On y trouve le portrait de Joseph-Clément (figures 1 et 2) et de Jean-Théodore de Bavière. Ce dernier, redessiné, est reproduit par VAN DEN STEEN, X., *o.c.*, p. 162.

famille de Bavière. Notons que la distinction s'était déjà posée en droit public vers 1700-1710. Qui avait le droit de nommer les chevaliers de la Toison d'or ? Les successeurs de la branche aînée des Habsbourg, à savoir les Bourbon d'Espagne ou bien les Habsbourg d'Autriche, souverains des Pays-Bas, et par conséquent, successeurs de Philippe le Bon, le fondateur quasi souverain des Pays-Bas sous l'autorité de l'empereur, sauf en Flandre, encore française au 15^e siècle ? Les deux maintinrent leurs prétentions jusqu'à nos jours.

Une brève remarque au passage : aucun autre ordre de chevalerie ne fut fondé par un prince-évêque de l'Empire, ni dans les républiques de l'actuelle Suisse, de Gênes, de Venise, ni des Provinces-Unies. Aux 19^e et 20^e siècles, la plupart périrent avec les monarchies qui les avaient institués et généralement réservés à la noblesse de leur seule religion.

Nous revenons maintenant à notre fontaine de la place du Marché. Le blason de Joseph-Clément de Bavière est donc entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel qu'il avait créé, mais la croix y appendue, au lieu de représenter saint Michel, porte une colombe avec le bec vers le bas : c'est donc la croix de l'Ordre français du Saint-Esprit ! Au-dessus d'elle, la médaille de l'ordre français, lui aussi de Saint-Michel, créé par Louis XI en 1469⁷.

Que ces deux derniers insignes soient jumelés, procède d'une certaine logique car il fallait être chevalier de Saint-Michel – l'ordre fondé par Louis XI – pour pouvoir être nommé à celui du Saint-Esprit. Soit, mais qu'est-ce que ces deux insignes sur les armes de Joseph-Clément de Bavière en lieu et place de la croix de son ordre ?



Figures 1 et 2.
Wappenkalender der...
Ritter Hausordens von
Heiligen Michael, 1825,
pl. 1 et 2.

⁷ On trouvera le dessin des ces insignes dans tous les livres français consacrés aux décorations et même dans les dictionnaires Larousse de format in-4°. Les plus beaux dessins sont publiés par GALBREATH, D.L., *Manuel du blason*, Lausanne, s.d., p. 203 et dans ENLART, C., *Histoire du costume*, Paris, 1916, in-8°, p. 407. Une très belle photo en couleurs se voit à la p. 43 de STUDENITZ, K., *Vom Zauber alter Orden*, Fribourg-en-Brisgau, 1981, in-4°, dont toutes les photos sont en couleurs. Bien des gens confondent la croix de l'Ordre du Saint-Esprit avec celle de l'Ordre polonais de l'Aigle blanc, dont l'oiseau, le même, a la tête vers le haut, comme celui de l'Ordre du Phoenix. Les méprises abondent dans les livres francophones principalement...



Figure 3.



Figure 4.

DESSIN DU *WESTBAU* DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LIÈGE

par Richard FORGEUR *

Le beau dessin montrant le *Westbau* de l'église Saint-Jacques à Liège a été réalisé par l'architecte liégeois Camille Bourgault de la rue du Vertbois, vers 1920 (?). Cette reconstitution de l'état du bâtiment au XII^e siècle est basée sur l'étude de l'état actuel et sur des gravures datant de l'époque où les deux tours latérales subsistaient, donc avant la fin du XVII^e siècle.

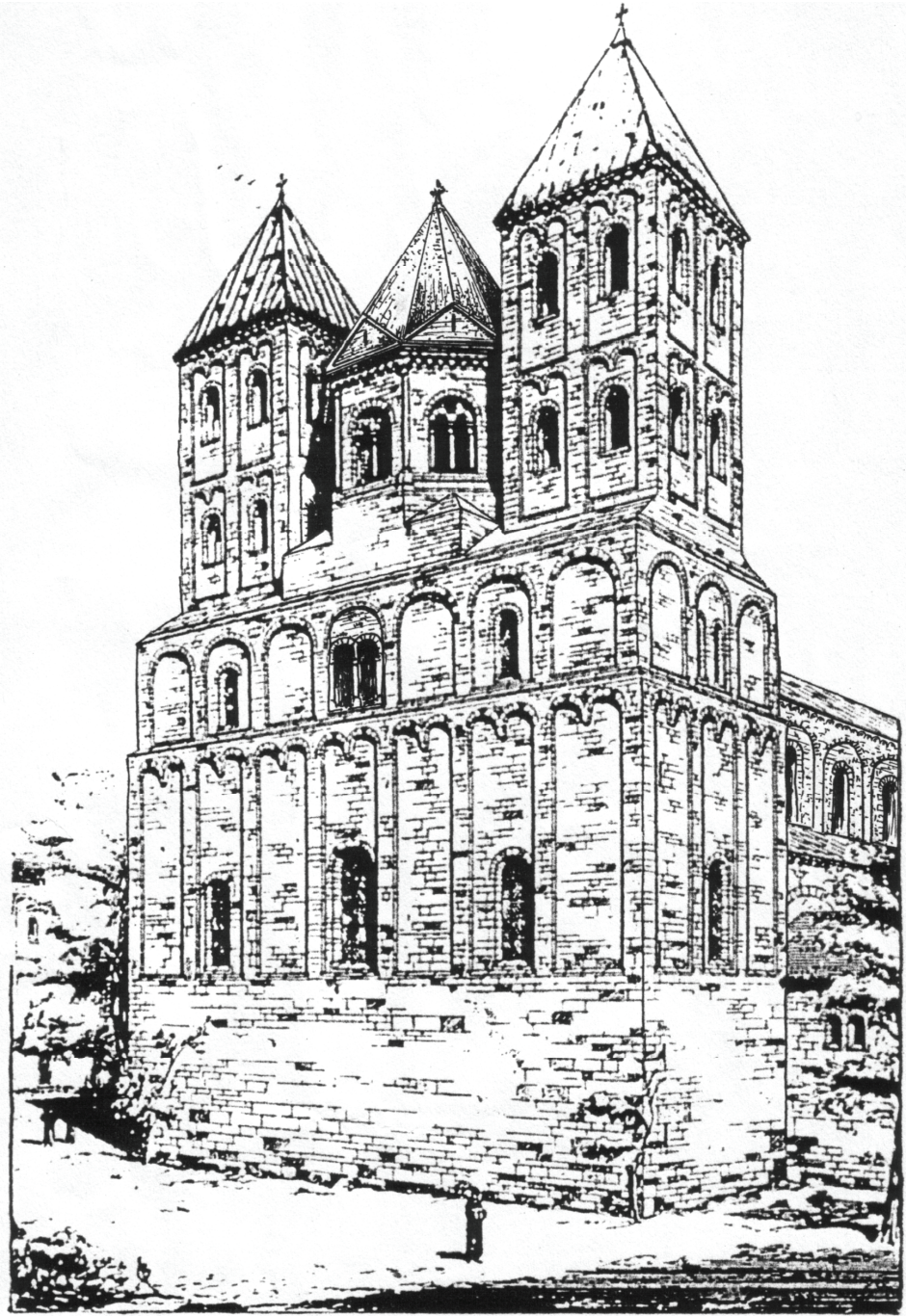
Cette très remarquable restitution est cependant entachée de trois erreurs que la grande honnêteté de l'auteur m'a incitée à relever. Il m'y aurait encouragé.

1. La fenêtre centrale du premier étage est, en réalité, une baie géminée comme celle des faces latérales. L'examen des piédroits subsistants le prouve.
2. La toiture de l'octogone avait probablement 16 et non 8 pans comme le montre la vue de l'église prise en 1632.
3. Les fenêtres de la nef n'étaient pas surmontées d'une arcature ; chacune était placée sous un grand arc de décharge à raison d'un par travée. Le dispositif existe encore à Saint-Denis et jadis à saint-Pierre à Liège, ainsi qu'à Saint-Servais à Maastricht, de ±1040, donc de l'époque de la construction de la nef de Saint-Jacques (±1030). On le voit à Ravenne (VI^e siècle) et à la basilique civile de Trèves, de l'époque romaine (IV^e siècle).

C'est pourquoi, notre ancien président, M. Jean Francotte, a bien voulu corriger, à ma demande, en 2001, le dessin de Camille Bourgault, que nous nous faisons un plaisir de reproduire ici.

La *Bibliographie de l'église Saint-Jacques à Liège*, par Fabrice MULLER et Richard FORGEUR, Liège, 1997, in-8°, 51 p., contient tous les titres des ouvrages concernant cet édifice, particulièrement les pages 20 à 24 consacrées à l'architecture. On y ajoutera : « L'église Saint-Jacques à Liège », par Richard FORGEUR, *Feuillets archéologiques de la société royale Le Vieux-Liège*, n° 16, gd in-8°, 59 p., 51 fig., la plupart en couleurs, et 2 plans. Le dessin cité ci-dessus, daté de 1632, y est reproduit à la page 2 ; celui de Camille Bourgault, à la page 4.

* Adresse de l'auteur : Boulevard Frère-Orban, 39, 4000 Liège.



BORNES COMMÉMORATIVES DES PUIITS DE CHARBONNAGE

(1) Le charbonnage de Batterie

par Fabrice MULLER *

Parmi les témoins en péril du passé industriel de notre région, il y a lieu de répertorier les inscriptions commémoratives placées sur les dalles en béton qui ferment les anciens puits des charbonnages. Ces inscriptions, gravées dans une borne de pierre dressée sur la dalle ou simplement tracées dans le béton, sont l'objet d'actes de vandalisme et beaucoup d'entre elles sont malheureusement déjà détruites. Il nous semble donc opportun de publier des photographies de ces inscriptions tant qu'elles sont encore visibles.

Selon les chiffres de l'ISSeP¹, plus de 10 000 puits sont recensés en Wallonie, dont 6 500 concernent l'extraction de la houille.

Dans les exploitations modernes, les puits sont de section circulaire ou elliptique, avec un revêtement d'acier, de maçonnerie ou de béton. Ils vont par paires : le principal est le puits d'extraction avec 4 à 5 m de diamètre, il sert au transfert des hommes et des matériaux ; le second est le puits d'aération ramenant l'air vicié et généralement plus petit. Le puits principal est divisé en deux compartiments par une structure qui sert de guide aux cages. Deux autres compartiments plus petits complètent le dispositif. Dans le premier se trouve les échelles de secours, dans l'autre passent les conduits d'air comprimé, les câbles électriques alimentant le fond et les colonnes de remontée des eaux d'exhaure.

* Adresse de l'auteur : rue Wiertz, 37B, 4000 Liège. Courriel : muller@fabrice-muller.be

¹ ISSeP : institut scientifique de service public, organisme d'intérêt public créé en 1990 et placé sous l'autorité directe du gouvernement wallon.

Réglementation sur les puits abandonnés

L'abandon des anciens bures² a toujours constitué un réel problème de sécurité publique. Certains s'en servirent même pour camoufler leurs funestes méfaits. Ainsi, en 1436, par esprit de vengeance, les hommes du défunt Jean de Bernalmont assassinèrent à coups de marteau le chanoine Lambert Dathin, fils du célèbre Wathieu Dathin. Ils jetèrent ensuite le corps de leur victime dans le bure Gurgule qui était abandonné. Le cadavre ne fut découvert qu'un an plus tard, lorsque fut reprise l'exploitation du puits³.

Un mandement du prince de Liège, Georges-Louis de Berghes, en date du 17 juillet 1730, et commun à toutes les exploitations de mines, minières et carrières, ordonna de combler tous les bures abandonnés, ou d'y placer une voûte suffisante, et d'entourer d'une muraille de cinq pieds ceux par lesquels on voulait reprendre par la suite et continuer l'extraction. Des amendes servaient de sanction à cette ordonnance ; quant aux areines franches, la cour des voirs-jurés devait s'occuper à l'avenir des mesures de prudence à prendre à leur égard. À dater de ce mandement, les maîtres de fosse qui, à l'exception des mois de chaleur, étaient restés trois mois sans travailler, devaient en prévenir la cour des voirs-jurés, et, dans les six semaines suivantes, combler leurs bures abandonnés ou les entourer, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, car il était expressément défendu de couvrir l'ouverture des bures avec bois, planches, épines et autres choses semblables⁴.

Au XIX^e siècle, l'abandon des puits de mine fait l'objet d'une réglementation plus stricte, imposant, entre autres, la pose d'une dalle en béton armé sur laquelle est dressée une borne avec des inscriptions spéciales relatives au puits. Ainsi, l'arrêté royal daté du 15/05/1875 concernant le partage de la concession houillère du Hufnalle-Foxhalle à Herstal stipule : « *Bornage et production des plans. Art. 6. Dans un délai de six mois à dater du présent arrêté, il sera planté des bornes sur tous les points servant de limites où cette mesure sera jugée nécessaire. L'opération aura lieu aux frais des concessionnaires, à la diligence*

² Bure : puits reliant verticalement les diverses galeries d'une mine. Lorsque la veine est à une profondeur telle qu'on ne peut l'atteindre par une simple fendue, et c'est à l'époque le cas le plus fréquent, on procède par bure. Les travaux de prospection terminés, le treuil à bras suffit au fonçage du bure et, la houille une fois touchée, on le remplace par la *vargue* qui permet une remontée plus rapide des déblais, avant de servir à la descente des ouvriers, à la sortie du charbon et même à l'évacuation des eaux. SCHNEIDER E., *Le Charbon*, 1945, p. 159.

Le mot est donné comme féminin par plusieurs dictionnaires, à l'exception de quelques-uns comme le *Larousse encyclopédique*, *Petit Robert* et *Larousse de la Langue française* qui le donnent au masculin, conformément à son genre en wallon, où il est très usuel avec le sens de « puits de mine s'ouvrant au jour » (cf. HAUST Jean, *Dictionnaire liégeois*, 1933, p. 77, s.v. *beûr*). Selon HAUST Jean, *Étymologies wallonnes et françaises*, 1923, le mot provient de l'ancien haut allemand *bûr* « maison », qui a dû se dire primitivement de la hutte construite sur la bouche du puits d'extraction. Par confusion, le mot s'est ensuite appliqué au puits lui-même.

³ D'après le chroniqueur Jean de Stavelot. GOBERT Théodore, *Liège à travers les âges, les rues de Liège*, tome 3, Bruxelles, Culture et civilisation, rééd. de 1976, p. 367-368.

Le bure Gurgule se trouvait à Bernalmont.

⁴ DELEBECQUE A., *Traité sur la législation des mines, minières et carrières en France et en Belgique*, tome 1, Bruxelles, 1836, p. 186-187. LOUVREX M. G., *Recueil contenant les édits et règlements...*, tome 2, Liège, 1750, p. 269.

de la direction des mines, et en présence de l'ingénieur principal d'arrondissement ou de son délégué, qui en dressera procès-verbal. Les concessionnaires seront tenus de faire placer de semblables bornes, avec des inscriptions spéciales, sur les puits abandonnés, pour conserver le souvenir des principales circonstances de l'exploitation ».

Les mesures réglementaires prescrites concernant les puits de mine abandonnés sont dictées par l'arrêté royal du 10/12/1910, modifié par celui du 01/05/1929 sur les puits de mine. C'est la députation permanente du conseil provincial qui est chargée de prendre les arrêtés d'exécution à cet effet. Cette dernière, sur l'avis de l'administration des mines, prescrit les dispositions de police qu'elle juge convenables pour la sécurité des personnes et des choses⁵.

Matériaux de remblayage

Une partie des pierres extraites lors du percement des galeries ou de l'exploitation servait au remplissage des vides laissés par l'extraction du charbon. Pour éviter les tassements de terrain sous les agglomérations, le remblai était complété par des matières sableuses ou schisteuses finement concassées et amenées par un courant d'eau sous pression.

Pour le remblayage des puits, la réglementation précise que les puits « *seront complètement et soigneusement comblés par le déversement de terre meuble et de menues matières pierreuses ou cendreuse* ». À cet effet, l'orifice du puits est recouvert d'une grille dont les barres sont distantes d'au plus 20 cm.

Plancher ou dalle de fermeture

La réglementation précise que : « *Après remblayage, le puits sera recouvert d'un plancher en béton armé convenablement établi et ayant 0,50 m au moins d'épaisseur. Une ouverture de 50 x 50 cm pourvue d'un solide couvercle en fer, cadénassé, sera aménagée dans le plancher, pour permettre le comblement immédiat des vides pouvant résulter du tassement des matières de remblayage. Lorsque tout tassement aura cessé, cette ouverture sera bouchée par une dalle en ciment scellée et de même épaisseur que le plancher* ». Les dalles en béton armé couvrent l'entièreté de la surface du puits avec, en plus, une portée de 1,20 m à 1,50 m de chaque côté⁶.



Dalle en ciment fermant définitivement l'ouverture laissée pour le comblement des vides pouvant résulter du tassement des matières de remblayage. Batterie – puits n° 2.

⁵ DUCHAINE Paul, *Manuel pratique de droit minier belge au point de vue administratif*, Bruxelles, éd. Larcier, 1942, p. 215.

⁶ D'après les informations précisées dans une demande de prix pour la confection de dalles de couverture de puits, rédigée par la S.A. des charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie, Bonne-Fin et Violette, pour deux puits de Bonne-Espérance à Herstal et trois puits de Bois-la-Dame à Wandre. Lettre datée du 02/08/1968. Archives IHOES, copie fournie par M. Walthère Franssen.

L'obligation de remblayer les puits abandonnés existait déjà dans la réglementation antérieure au régime des concessions. Ainsi, en 1782, sur le territoire de la commune de Herstal, les autorités dressèrent contraventions pour quinze bures abandonnés et restés ouverts. Cette réglementation n'était pas toujours respectée et certains bures ont simplement été recouverts d'un plancher sans avoir été remblayés préalablement.

Borne gravée

La réglementation prévoit également que « *dans l'axe du puits, il sera placé une borne quadrangulaire en pierre de taille, dépassant le niveau du sol d'au moins 50 cm* ».

La borne portera, gravé en creux :

- Le nom de la concession, généralement abrégé par ses premières lettres, ou par un nom. Ce nom peut être précédé de *Conc.* pour Concession.
- Le nom du puits, généralement désigné en abrégé par ses premières lettres et/ou un chiffre. Ce nom peut être précédé par un B pour bure ou par un P pour puits, avec la précision *P.E.* pour puits d'exploitation ou *P.A.* pour puits de retour d'air.
- La profondeur du puits exprimée en mètres. Dans le cas de puits creusés en plusieurs tronçons, à axes différents, la profondeur des différents tronçons est mentionnée.
- L'année d'abandon du puits. Il s'agit de l'année où le puits a cessé d'être utilisé par le charbonnage, qui peut être antérieure à l'année du remblayage et de la fermeture du puits par une dalle. Encore que lorsque l'année de l'abandon est différente de l'année de la pose de la dalle, on trouve mention des deux dates ou de l'année de la pose de la dalle.

Le charbonnage de Batterie

Le charbonnage de Batterie, situé au Thier-à-Liège, a été fermé définitivement le 4 juillet 1965. Le siège de Batterie-Tawes appartenait à la société anonyme des charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie, Bonne-Fin et Violette⁷. Les sièges d'extraction Bonne-Fin et Batterie exploitaient alors une concession d'une superficie de 1051 ha⁸, sous les communes d'Ans, Bressoux, Liège, Rocourt, Saint-Nicolas et Vottem. Batterie produisait 202 200 tonnes en 1962, 180 800 en 1963, et 170 700 tonnes en 1964⁹. Sur l'ancien site de Batterie, quatre puits ont été bouchés par des dalles de béton sur lesquelles ont été placées des bornes commémoratives. Ces puits sont situés à proximité de la rue Coupée, le terril de Batterie se trouvant de l'autre côté du boulevard Hector-Denis. Un tunnel passait sous le boulevard pour relier le site d'extraction au

⁷ Société fondée le 9 novembre 1859. La société exploitait deux concessions : celle de Batterie et Bonne-Fin Bâneux et celle de l'Espérance, Violette et Wandre.

⁸ Sources : CLADIC (Centre liégeois d'archives et de documentation de l'industrie charbonnière).

⁹ D'après les chiffres fournis par l'*Écho de la Bourse* du 24 novembre 1965.

terril. Les accès du tunnel, aujourd'hui murés, sont encore visibles des deux côtés.



Le terril de Batterie-Nouveau vers 1900.

Le bure de Batterie a été commencé le 27 octobre 1780 par le sieur Crahay¹⁰ qui était propriétaire de nombreux terrains situés autour de la Citadelle et de la Montagne Saint-Walburge. L'exploitation prit l'appellation Nouvelle-Batterie par opposition à Vieille-Batterie¹¹.

En 1791, en vertu des dispositions de la loi sur la propriété des mines, les exploitants durent se mettre en règle et faire *acte de conquête*, c'est-à-dire prouver leurs droits et définir les zones d'application de ceux-ci. Ces actes furent naturellement à l'origine de nombreux litiges entre exploitants voisins.

Les litiges entre les exploitants de Batterie et ceux de Bouck et Gaillard-Cheval n'étaient pas résolus lorsque fut promulguée la loi de 1810 sur l'organisation des mines, minières et carrières. Cette loi obligeait les exploitants ayant fait acte de conquête, à introduire des demandes de concessions auprès de l'administration. En 1830, deux sociétés rivales sont créées¹². Elles fusionneront le 4 août 1875, suite au déclin de Bouck et Gaillard-Cheval. La nouvelle concession gardera le seul nom de Batterie¹³.

¹⁰ L'actuel boulevard Fosse-Crahay rappelle le nom du propriétaire de cet ancien bure.

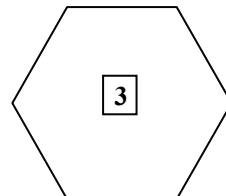
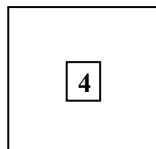
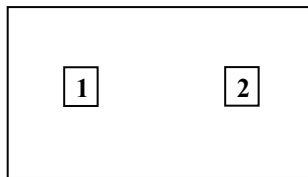
¹¹ Le bure de Vieille-Batterie est recouvert par l'actuel teruil de Nouvelle-Batterie, situé en bordure du boulevard Hector-Denis, ainsi que les bures de Houlotte, du Noyer et le Brûlé-Terris. Il est plus fréquent de rencontrer les appellations *Batterie-Nouveau* et *Batterie-Ancien*.

¹² Par arrêté royal de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, en date du 1^{er} mai 1830.

¹³ Sources : *Société anonyme des charbonnages de Bonne Espérance, Batterie, Bonne Fin et Violette à Liège – 1859-1959*. Étude anonyme réalisée à l'occasion du centenaire de la société le 15 novembre 1959. Texte de 74 pages non reliées, s.l.n.d., distribué aux invités aux festivités du centenaire de la société.

Nous tenons à remercier M. Walthère Franssen pour les renseignements et les documents fournis, ainsi que M. Bruno Guidolin du CLADIC pour sa disponibilité.

La disposition des puits de Batterie est la suivante :



Puits n° 4.



Puits n° 3.



Puits n° 1 (à gauche) et 2 (à droite).

Puits n° 1 :

Diamètre : 3,60 x 2,30 m ; profondeur : 106 m.

Le puits n° 1 est jumelé avec le puits n° 2 ; les deux puits sont recouverts d'une dalle unique de 9,90 x 5,60 m.

Une borne gravée est placée dans l'axe du puits n° 1.

Inscriptions sur les quatre faces :

B – N° 1 : bure numéro 1.

B F – B B : Bonne-Fin – Bâneux et Batterie.

1965 : année de fermeture du puits.

106 M : profondeur (en mètres).



B – N° 1



B F – B B



1965



106 M

Puits n° 2 :

Diamètre : 2,90 x 2,60 m ; profondeur : 635 m.

Le puits n° 2 est jumelé avec le puits n° 1 ; les deux puits sont recouverts d'une dalle unique de 9,90 x 5,60 m.

Une borne gravée est placée dans l'axe du puits n° 2.

Inscriptions sur les quatre faces :

B – N° 2 : bure numéro 2.

B F – B B : Bonne-Fin – Bâneux et Batterie.

1965 : année de fermeture du puits.

635 M : profondeur (en mètres).



B – N° 2



B F – B B



1965



635 M

Puits n° 3 :

Diamètre : 4,60 m (puits circulaire) ; profondeur : 740 m.

La dalle, en béton armé, est de forme hexagonale de 7,20 m de diamètre et 0,57 m d'épaisseur.

Une borne gravée est placée au centre de la dalle.

Inscriptions sur une seule face.

Puits n° 4 :

Diamètre : 2,50 x 2,30 m ; profondeur : 256 m.

La dalle, en béton armé, a comme dimensions 4,90 x 4,70 m et 0,525 m d'épaisseur.

Une borne gravée est placée au centre de la dalle.

La dalle est recouverte, seule la borne dépasse du niveau du sol.

Inscriptions sur une seule face.



Puits n° 3 :
CONC.
B.F. - B.-B.
B N° 3
740 M
1965



Puits n° 4 :
CONC.
B.F. - B.-B.
B N° 4
256 M
1965

La carte suivante présente la localisation des concessions charbonnières sur le territoire liégeois.



D'après la carte *Terrils et sites charbonniers de la région liégeoise, situation 1978*, réalisée par l'administration des Mines, division de Liège.